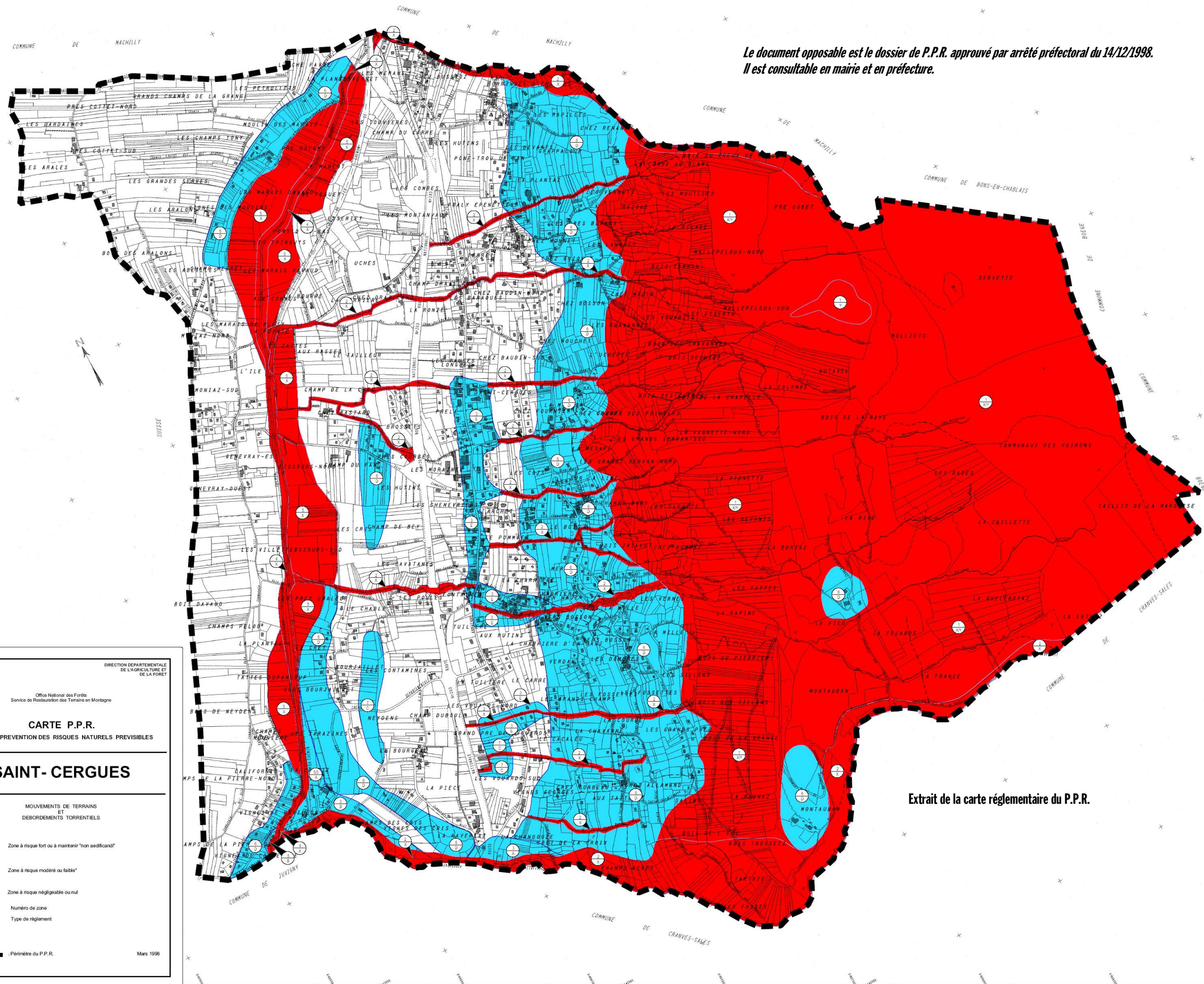


*Le document opposable est le dossier de P.P.R. approuvé par arrêté préfectoral du 14/12/1998.
Il est consultable en mairie et en préfecture.*



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
Office National des Forêts
Service de Restauration des Terrains en Montagne

CARTE P.P.R.
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

SAINT-CERGUES

MOUVEMENTS DE TERRAINS ET DEBORDEMENTS TORRENTIELS

- Zone à risque fort ou à maintenir "non aedificandi"
- Zone à risque modéré ou faible
- Zone à risque négligeable ou nul
- Numéro de zone
- Type de règlement

■■■■■■■■■■ Périètre du P.P.R. Mars 1998

Extrait de la carte réglementaire du P.P.R.